



Délibération n° 71 / 2013

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille treize, le vingt octobre à douze heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents :

Mme Martine CASTRO, M. Paul CHARLEMAGNE, Mme Sylvie CINÇON, Mme Jasmine DE BLOCK, Mme Laurence DOUCET, Mme Danièle DUBOUCHER, Melle Laury FAGES, M. Denis GALINIER, M. Marc GERVAIS, M. Mickaël GIL, Mme Brigitte GUILLEBAUD-CLANET, Mme Isabelle IRIBARNE, Mme Monique MARCILLAC, M. Manuel MARTINEZ, M. Jean-Claude MONNET, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS.

Absents excusés :

Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. Jean-Luc BOTELLA (pouvoir à M. Manuel MARTINEZ), M. Yvan CORP (pouvoir à Mme Brigitte GUILLEBAUD-CLANET), Mme Véronique GIMENEZ (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), Melle Oriane LOPEZ (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Christophe MOURGUES (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), M. Bernard PRIOU (pouvoir à M. Jean-Claude MONNET), M. Jacques VERNY (pouvoir à M. Denis GALINIER).

Absents non excusés:

Mme Anne-Isabelle SILVESTRE.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Lors du Conseil municipal du lundi 14 octobre 2013, 8 élus ont quitté la séance en cours de réunion. Suite à ce départ, Madame le Maire a constaté que le quorum n'était plus atteint et a donc levé la séance.

Conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, l'ordre du jour restant inchangé, le Conseil municipal s'est à nouveau réuni le dimanche 20 octobre 2013 à 12h30.

Urbanisme – Opération façades – Attribution de subvention.

Monsieur Denis GALINIER, Conseiller municipal, Délégué à l'Urbanisme, expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre des interventions financières de la commune visant à aider la rénovation du patrimoine privé dans le centre du village, la commune est sollicitée pour apporter son concours à la mise en valeur de la façade de la maison de M. Mickaël LEPAIS, sise 24, rue du Jeu de Ballon à Pignan.

Les travaux portent sur l'enduit à la chaux en trois passes, restauration des encadrements en pierre et remplacement de l'ensemble des menuiseries (bois à grands carreaux) conformément au cahier des charges de la commune.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 71 / 2013

Objet : Urbanisme – Opération façades – Attribution de subvention.

Le montant des travaux (devis) s'élève à 16 056,79 € TTC.

Les travaux bénéficient d'une subvention bonifiée de 40% pour surcoûts architecturaux.

Le montant de la subvention est de 5 394,53 € (1 720 € de subvention de base plus 3 674,53 € pour les surcoûts architecturaux).

La présente affaire a été soumise pour avis aux membres de la commission urbanisme le 4 octobre 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- attribue une subvention de 5 394,53 € à M. Mickaël LEPAIS, pour les travaux de restauration de la façade de sa maison située au 24, rue du Jeu de Ballon à Pignan ;

- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Votes :

Pour : 27 (dont 6 pouvoirs)

Contre : 1 (M. Bernard PRIOU)

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 28 (dont 8 pouvoirs).

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE :

22 OCT, 2013

BUREAU DU COURRIER

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 15 juillet 2013

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN